

Adresse de la société populaire de Souvigny (Allier) qui félicite la Convention sur ses derniers décrets et exprime son indignation sur l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Souvigny (Allier) qui félicite la Convention sur ses derniers décrets et exprime son indignation sur l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 52-53;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23383_t1_0052_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

41

Le conseil-général de la commune d'Elbeuf-sur-Seine, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale d'avoir, par son décret du 18 floréal, proclamé que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Il annonce à la Convention nationale avoir honoré le 20 prairial cet Etre-Suprême, et il l'invite à rester à son poste jusqu'à la fin de ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Elbeuf-sur-Seine, 13 mess. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Vous avez consacré par votre décret du 18 floréal une grande et sublime vérité, en reconnoissant par votre organe l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Le peuple français avance à grands pas vers sa glorieuse destinée. Déjà le féroce anglois s'applaudissoit des semences d'athéisme que ses agents avoient jetté parmi nous pour anéantir la liberté. Déjà dans le même dessein, les apôtres d'une nouvelle doctrine à laquelle ils ne croyoient pas eux-mêmes, avoient élevé leurs ridicules autels. Insensés ! Pouvoient-ils donc ignorer que vous étiez là pour punir de semblables forfaits. Vous l'avez fait, et vous avez dignement rempli notre attente. Vous l'avez remplie en proclamant ces principes immuables si consolants pour la vertu, si désolants pour le crime, ces principes d'une justice éternelle qui protège notre liberté naissante, et qui veille sans cesse sur les jours de nos représentants en détournant les poignards dirigés contr'eux par la tyrannie. Avec tous les Français nous l'avons honoré le 20 prairial cet Etre Suprême, ce père de la nature, nous luy avons adressé nos vœux pour qu'il continué à vous couvrir de son égide invisible ; ce jour vit, par la pompe et l'allégresse générale dans notre commune, la plus belle de toutes les fêtes. Il fut comme l'avant coureur de l'existence heureuse que nous préparant les précieux germes dont vous venés d'ensemencer le territoire français. Législateurs, achevés votre ouvrage, continués à tenir d'une main ferme les rênes que le Peuple vous a confiés, et restés à votre poste jusqu'à la fin de vos glorieux travaux.

Vive la Convention, vive la Montagne, vive la République ! C'est le vœu du conseil général et révolutionnaire de la commune d'Elbeuf-sur-Seine. »

HAYET, OSMONT, J. DURUFLE, LEBAILLY, DUCHEMIN, A. ADAM, HAYET, GERARD, M. FREMONT, LE NOBLE, FLAVIGNY, LAMBERT l'ainé, D. MURIZON, J.F. DE LARME, MARIE, FONTAINE,
[et 5 signatures illisibles.]

42

La société populaire d'Avallon, département de l'Yonne, exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et elle demande à la Convention nationale la punition des assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Avallon, 6 mess. II] (2).

« Représentans du peuple,

A la nouvelle des dangers qu'ont couru deux de vos membres, un cri universel d'indignation a voué parmi nous à l'exécration les traîtres qui en voulaient à leur vie.

Eh quoi ! de toutes parts vous régénerez l'Etat et les hommes : vous rendez chères aux coeurs généreux les vertus dont vous êtes les modèles, et pour prix de ces bienfaits, des traîtres que le bonheur commun désespère, vous préparent des assassinats !

Les monstres ! Ils veulent donc anéantir la liberté par le massacre de ceux qui nous l'ont donnée ! Représentans, leurs funestes complots sont vains. Elle est inébranlable cette liberté chérie, car vous êtes nos guides et nous la voulons, ou la mort.

Que l'Etre Suprême continue de veiller sur vos jours ! Graces vous soient rendues, vos membres menacés siègent parmi vous. Nous n'avons plus à désirer que la punition des assassins. La République la réclame, et votre devoir l'exige ! »

LENOIR, LOTTIN, PICARD.

43

La société populaire de Souvigny, département de l'Allier, félicite la Convention nationale sur son décret relatif à l'existence de l'Etre-Suprême et à l'immortalité de l'âme, sur celui qui accorde aux indigens des secours et bannit du sol de la liberté la mendicité, exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, vote des remerciemens au brave Geffroy, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Souvigny, 13 mess. II] (4).

« Citoyens représentans,

Quand la France entière s'applaudit de votre courage, de votre sagesse et de votre gloire, votre tendre sollicitude multiplie ses bienfaits pour les François et dissipe l'orage qui grondait sur leurs

(1) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(2) C 309, pl. 1200, p. 8.

(1) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(2) C 310, pl. 1209, p. 16.
(3) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(4) C 309, pl. 1200, p. 11.

têtes. Aussi l'air retentit de toutes parts des témoignages éclatants de leur reconnaissance et de leur affection.

Avec quelle audace une faction scélérate n'avait-elle pas tenté d'anéantir l'idée de l'Etre Suprême, pour jeter le découragement dans les coeurs vertueux, appeler le crime et provoquer par lui le renversement de la liberté ! Dignes représentants d'un peuple grand et généreux, vous avez parlé et l'athéisme a disparu avec les factieux. L'existence de l'Etre Suprême et l'idée consolante de l'immortalité de l'âme sont sorties plus brillantes des ténèbres affreuses dont on les avoit enveloppées. Ainsi paroît un jour serein à la suite d'une nuit obscure et orageuse. Il porte à l'attendrissement et dispose au calme les âmes encore effrayées des dangers qu'elles ont courus. Tels sont les sentimens manifestés dans notre commune le jour consacré à cette fête solennelle.

Mais ce seroit en vain, législateurs, que vous nous parloirés de moeurs et de vertus, si l'action ne suivait le principe; aussi votre vigilance infatigable poursuit partout l'indigence et l'infirmité pour les soulager, et faire disparaître la misère du sol de la liberté. Votre génie fécond trouve toujours de quoi satisfaire à votre munificence.

Comment peut-il encore se trouver des êtres assés scélérats pour méconnoître tant de bienfaits et porter sur vous une main parricide ! Périrent les perfides qui oseroient encore, sous le voile du patriotisme, méditer dans les ténèbres de noirs complots contre la Liberté et le bonheur du Peuple !

Brave Geffroy, ton coeur vertueux a prévenu et dissipé la cause d'une nouvelle douleur. Ta récompense la plus chère est dans ton courage et ta vertu; égide de la représentation nationale, ton sort est lié à l'immortalité qui t'attend, et ta vertu s'associe à notre reconnaissance.

Représentans d'un peuple sensible et généreux, si vous aviez besoin de courage pour atteindre au terme de votre carrière glorieuse, nous vous dirions que vous trouveriez partout autant de Geffroy que de Français, puisqu'il n'en est pas un qui n'envie le sort de ce brave et loyal républicain.

Restez donc à votre poste jusqu'à ce que la liberté repose sur ses bases inébranlables et que vous ayés anéanti les laches ennemis qui osent encore la menacer. »

THIBAUT (*présid.*), MARTINE (*secrét.*)
[et 1 signature illisible.]

44

Les élèves du collège de Chaumont, département de Haute-Marne, choisis par leurs condisciples pour être leur organe près de la Convention nationale, la félicitent d'avoir proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, lui expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et l'invitent à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Chaumont, 23 prair. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Vous avez montré à l'univers entier la grandeur de votre sagesse, en reconnoissant l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Ce sublime décret nous a fait verser des larmes de joie. Il vous immortalise. Nous n'avons jamais balancé de croire à l'existence d'un être éternel qui conduit tout : c'est lui qui a veillé aux destinées de la République, en dérochant au fer assassin deux représentants du peuple. C'est son éternelle providence qui les a conservés pour le bonheur de la France... Nous lui en avons déjà rendu des actions de grâce en particulier; nous venons les réitérer en votre présence et vous exprimer notre allégresse sur la conservation des citoyens représentans Robespierre et Collot d'Herbois.

... Nous suivons fidèlement tous vos décrets : ils ne demandent que des vertus; ils ne veulent que le bonheur de la société des hommes libres. Achevez d'organiser l'instruction, continuez de punir les ennemis de la patrie, restez à votre poste jusqu'à ce que la République soit tranquille, nos ennemis terrassés. Si vous avez besoin de nos faibles bras, parlez... et nous volons à votre défense, ou aux frontières.

Vous avez promis aux écoles le portrait de Barra, nous vous prions de nous l'envoyer, afin que le voyant devant nos yeux, nous soyons de plus en plus enflammés comme lui du désir de bien mériter de la patrie. Vive la Convention nationale ! Vive la République ! périrent les tyrans et leurs esclaves. »

HUGUENET, MOREY, VERNESON, COURTIER, GENTIL,
PEUCHOT, GABEUR, DESPIERRE, MILLOT, CHOLLET
[et 2 signatures illisibles],

au nom de tous nos autres condisciples.

45

La société populaire d'Héraclée, département du Var, exprime à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, la félicite sur ses travaux et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Héraclée, 5 mess. II*] (3).

« Représentans,

Dignes de la mission importante dont le peuple vous a chargé, écoutés les sentimens que vos sublimes ouvrages ont inspiré à vos frères républicains de la société d'Héraclée. Pleins de reconnaissance pour vos travaux immortels, ils ont été vivement consternés en aprenant le forfait que le monstre l'Amiral (sic) et la seconde Corday vouloient consommer dans la personne de Collot d'Herbois et Robespierre. Heureusement ce paricide n'a pas eû son effet, grâce à la vigilance des républicains qui vous feront dans tous les dangers un bouclier de leur corps.

(1) C 310, pl. 1209, p. 10.

(2) P.V., XLI, 156. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^l).

(3) C 310, pl. 1209, p. 18.

(1) P.V., XLI, 155. J. Sablier, n° 1429.